



Parti socialiste

Fédération du Morbihan

17 rue Auguste Nayel

56100 LORIENT

fede56@parti-socialiste.fr

www.ps56.fr

Projet 2007/2008

Programmes présidentiel et législatif

Bâtir la société de la confiance

Texte présenté par
Gwendal ROUILLARD – Premier secrétaire fédéral
Et les membres du Secrétariat fédéral

Janvier 2007

Préambule

Selon de récentes enquêtes d'opinion, la Gauche réformatrice demeure minoritaire en France. Parmi d'autres indicateurs (vote extrémiste, abstention), nous saisissons ici l'enjeu de la campagne de Ségolène ROYAL pour la Présidence de la République.

Dans le Morbihan, les électeurs ont placé pour la première fois le Parti socialiste et la Gauche en tête de leurs suffrages lors des élections régionales et européennes de mars et juin 2004. Jusqu'à cette date, les partis de Droite se jugeaient suffisamment implantés pour régner, au point de devenir parfois condescendants.

Nous connaissons nos atouts : une Fédération qui se développe avec beaucoup de nouveaux adhérents, deux parlementaires, la Présidence de la Région Bretagne, une progression continue au Conseil général et dans la conquête des municipalités (les communes "socialistes" représentent environ 25 % de la population totale).

Nous mesurons aussi nos faiblesses : une représentativité professionnelle et territoriale du parti encore insuffisante, 5 sièges de député sur 6 et 2 sièges de sénateur sur trois relèvent de l'UMP/UDF, un différentiel conséquent au Conseil général (15 sièges à Gauche contre 27 à Droite) et une trentaine de maires socialistes sur 261 communes.

*Dans ce contexte "global", nous avons décidé lors du Congrès du Faouët en novembre 2005 de proposer un **Projet 2007/2008**. Un document d'orientation stratégique qui contribue aux programmes des élections présidentielle et législatives de 2007 et des élections cantonales et municipales de 2008.*

Pendant 12 mois, des membres du Secrétariat fédéral ont animé une quinzaine de groupes de réflexion qui ont rassemblé plusieurs centaines de militants. Dans ce cadre, ils ont rencontré et écouté des dizaines d'organisations et personnes "ressources" pour établir un diagnostic partagé de nos réalités et proposer des orientations porteuses de rassemblement.

*Cette **démocratie participative en actes** a permis d'échanger avec des partis de la Gauche réformatrice, des syndicats, des associations, des entreprises, des institutionnels et des experts ayant accepté de réfléchir avec le Parti socialiste. Nous tenons ici à les remercier tous très chaleureusement.*

*A l'issue de ces travaux et d'une validation en Conseil fédéral, nous transmettrons trois documents à **François HOLLANDE** lors de sa venue le 15 janvier 2007 :*

*- **Le projet 2007/2008 : "Bâtir la société de la confiance"**. Le texte ci-après fixe des principes, arrête des priorités, formule des propositions et affirme une méthode. La fin d'année 2007 permettra d'approfondir les réflexions liées à l'avenir du Conseil général : politique sociale avec notamment petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées, etc.*

*- **Le rapport "L'Egalité Hommes-Femmes dans la société des mobilités : 10 propositions"** présenté par Simon UZENAT - Délégué fédéral au Projet et le Conseil Départemental aux Droits des Femmes. Il incarne la volonté des socialistes morbihannais de penser cette question de l'Egalité de manière transversale et concrète.*

*- **Le programme "100 propositions pour une Justice renouvelée"** présenté par les militants du groupe Justice de la Fédération. Cette démarche repose sur une conviction commune : la Justice doit devenir un outil stratégique et efficace pour une société du Vivre ensemble.*

*- **La contribution "Sécurité et Prévention de la Délinquance"** présenté par Maxime PICARD - Délégué fédéral et les membres du groupe Sécurité publique. Ce texte illustre notre prise de conscience des préoccupations exprimées par une partie de la population.*

Avec ces documents, nous ne prétendons évidemment pas à l'exhaustivité. Nous ambitionnons simplement de participer - avec bien d'autres et en complémentarité du Projet socialiste voté en juin dernier - aux victoires des prochains mois.

Sommaire

Le Développement durable et solidaire : fondement du Vivre ensemble

I – <u>ORIENTATIONS STRUCTURANTES</u>	p. 4
Réaliser l'Egalité Hommes-Femmes	p. 4
Promouvoir une croissance réorientée	p. 4
Concilier le développement des territoires et le développement durable et solidaire	p. 4
Orienter les politiques publiques vers un développement durable et solidaire	p. 5
II – <u>TERRAINS D'ACTION</u>	p. 5
ENVIRONNEMENT	p. 5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	p. 8
AGRICULTURE	p. 8
MARITIMITE	p. 12
EUROPE-INTERNATIONAL	p. 13

Les priorités pour une Egalité réelle

I – <u>EDUCATION et SOCIETE</u>	p. 16
Une société fondée sur des valeurs	p. 16
L'éducation : une priorité absolue	p. 17
Les finalités de l'éducation	p. 17
Politique éducative, place des acteurs et financement du système	p. 17
La place de l'enfant : 3 temps principaux	p. 18
Renforcer la place et le rôle des collectivités territoriales	p. 20
Les rythmes scolaires et extra scolaires	p. 20
II - <u>RECHERCHE et INNOVATION</u>	p. 21
Sortir la recherche publique de la crise : réviser la loi-programme sur la Recherche (2006)	p. 21
Propositions pour une nouvelle loi-programme de la Recherche et de l'Innovation	p. 22
Miser sur la matière grise et faire de la Recherche un enjeu stratégique pour le Morbihan	p. 23
Optimiser la Carte des formations supérieures pour permettre un développement cohérent	p. 23
III - <u>EMPLOI et MODELE SOCIAL</u>	p. 24
Nouveau pacte républicain : un nouveau compromis social	p. 24
Europe sociale	p. 25
Réformer le modèle social français	p. 25
Une protection sociale optimale	p. 26
Une sécurisation des parcours professionnels	p. 27
Un revenu décent - Un revenu d'existence	p. 28
Un service public de l'emploi (SPE) fondé sur les stratégies d'action	p. 28
IV - <u>HABITAT et LOGEMENT</u>	p. 30
Un droit opposable universel	p. 30
Une politique sociale de l'habitat et du logement	p. 31

Le Développement durable et solidaire : fondement du Vivre ensemble

cf Université de Berder 2004

I – ORIENTATIONS STRUCTURANTES

Réaliser l'Egalité Hommes-Femmes

Au travers des 10 propositions du rapport ***l'Egalité Hommes-Femmes dans la société des mobilités***, il s'agit de se donner les moyens de répondre à un triple enjeu. **Moral**, en assurant l'Egalité réelle entre tous les citoyens sans différence de sexe ; **social et politique**, en diversifiant les acteurs du lien social et en développant la cohésion de toute la société ; **économique**, en faisant de l'Egalité Hommes-Femmes un atout pour le dynamisme et la ré-orientation de notre modèle de développement, juste, partagé et intégrateur.

Promouvoir une croissance réorientée

- Engager **un changement profond d'approche au niveau local comme au niveau international**, avec une prise en compte simultanée de l'Etre humain et de son environnement dans une démarche de progrès social. Si le progrès social passe par une meilleure répartition des richesses, celui-ci ne peut se faire avec un objectif de croissance zéro ou de décroissance. L'urgence économique et sociale commande l'adaptation progressive de notre économie face à la dégradation de l'environnement.
- Faire de **la lutte contre le changement climatique la priorité de l'action**, en commençant par adapter notre production et notre consommation l'énergie, qui est un facteur déterminant de l'activité économique mais aussi de la dégradation de l'environnement.
- Définir **les outils de l'action**, à commencer par **la fiscalité** : introduire des valeurs environnementales dans la fiscalité locale et dans toute nouvelle construction fiscale au plan national (taxations véritablement dissuasives sur les énergies fossiles, les déchets, les pollutions...) et inciter fortement aux actions économes de ressources.

Concilier le développement des territoires et le développement durable et solidaire

Appropriation, dans les territoires morbihannais, du développement durable et solidaire : mise en oeuvre et généralisation des agendas 21, démocratie participative et évaluation, politique d'aménagement du territoire (gestion des espaces ruraux, maritimes, naturels et urbains, mise en valeur des ressources, création d'emplois locaux...)

Cf les exemples de politiques menées à Silfiac et dans le Pays de Lorient

- **Généralisation des Agendas 21** : présentation d'objectifs locaux de développement durable aux citoyens, assortis de budgets environnementaux
- Etablissements de **schémas départementaux** de développement durable des territoires, d'opérations programmées d'aménagement écologique pour la rénovation des quartiers, création d'EcoZAC aidées...
- **Préservation des espaces** : insertion dans les PLU et les SCOT de dispositions opposables aux tiers en matière de lutte contre l'étalement urbain et interurbain donnant priorité aux transports en commun "propres".
- Mise en valeur des ressources et emplois locaux : soutien au **secteur de l'économie sociale et solidaire** (domaines social, sanitaire, tourisme social, etc),

incitation au développement de l'emploi environnemental de proximité et soutien très actif au **secteur associatif - cf Université de Berder 2003**.

Orienter les politiques publiques vers un développement durable et solidaire

- **Choix de politiques publiques fortes** prendre en matière de gestion de l'eau, de transports, d'habitat, d'achats éco-responsables...
 - Aides d'Etat à la réalisation de transports en commun urbains en site propre (TCSP)
 - Plan « habitat-énergie » : participation, pour les logements locatifs, aux surcoûts liés aux installations fonctionnant à partir d'énergies renouvelables, réduisant les consommations d'eau potable, améliorant l'isolation phonique et thermique, valorisant les déchets ménagers ; aide à la mise en oeuvre des objectifs HQE et de désamiantage du parc immobilier (logement social et équipements publics : écoles, hôpitaux...).
- **Révision des pratiques d'aménagements urbains**, tant en renouvellement qu'en extensions, avec le développement des méthodes et des outils pour tendre vers une ville durable (plans climat, bilan carbone, label HQE...)

II – TERRAINS D'ACTION

ENVIRONNEMENT

Reconquérir la qualité de l'eau

La question de l'eau est un sujet d'actualité et important pour l'avenir de la Bretagne et du Morbihan. D'ailleurs, un sondage de décembre 2005 a bien mis en avant que la **pollution de l'eau était la première préoccupation des Bretons** avant tout autre atteinte à l'environnement, avant la qualité de l'air, ou la diminution de la biodiversité et même avant le risque de l'épuisement de la ressource.

Cet avenir est donc important puisque des échéances et un cycle se terminent :

- **2006 : fin de la Convention Bretagne Eau Pure** qui réunissait différents acteurs, différentes collectivités sur l'objectif de la qualité de l'eau. Le programme ambitieux a beaucoup coûté, notamment aux collectivités ; pour autant les résultats ne sont pas tous au rendez-vous et y compris dans le Morbihan.
- **2006 : la loi sur l'eau** a été votée par la majorité parlementaire.
- **2009 : révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)**. Cette nouvelle dimension géographique régionale s'impose désormais. En complément, le territoire sera progressivement organisé en SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). En Bretagne, déjà 2 SAGE ont été validés (dont le *SAGE Blavet*) ; 2 autres sont en bonne voie.

Pour la Bretagne et le Morbihan, le rendez-vous se situe en 2015. L'échéance de la Directive Cadre Européenne (DCE) impose en effet un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques.

D'ores et déjà, des choses ont été réalisées, **la Bretagne ne part pas de zéro**. D'abord, la **prise de conscience collective** que l'eau est une ressource importante que nous devons préserver, pour des aspects économiques, sociaux et territoriaux.

Les agriculteurs ont participé à cette dynamique. Il demeure néanmoins des marges de progrès et nous devons continuer à impliquer la profession dans cette bataille de l'eau. Déjà les pratiques ont évolué, les jeunes qui s'installent ont intégré la notion de développement durable. **Il faut les accompagner vers cette logique**.

Pour être au rendez-vous fixé par l'Europe et répondre aux attentes des citoyens, il faut sûrement **clarifier les compétences, responsabiliser les acteurs**, trouver les mesures efficaces financièrement pour faire l'effet de levier.

Aujourd'hui, tout le monde participe à tout, et les croisements d'intervention sont parfois contre-productifs. Comme sur d'autres questions, il faut **réorganiser les délégations et les compétences**.

Les citoyens et les acteurs de l'eau - que ce soit les associations, les élus, les syndicats d'eau - ont besoin d'avoir **un interlocuteur unique** et demandent des assurances sur les financements. La bataille de l'eau se gagnera chacun à son niveau se sent responsable de la nature et participe à son niveau de responsabilité.

Pourquoi ne pas faire de la Région le Chef de file dans l'organisation ? Sans esprit de tutelle, cette expérimentation d'une forme de régionalisation de l'eau pourrait être un beau challenge collectif.

Etablir une politique d'évaluation des risques globaux : OGM, climat, biodiversité, santé

- Etablir **un plan d'orientation "Energie pour le Morbihan"** intégrant le changement climatique, né de l'augmentation massive des émissions de gaz à effet de serre (cf la proposition ci-dessous).
- Intégrer **le rôle des sciences** dans le développement de l'Humanité et sur les grands problèmes qui se posent actuellement pour la biodiversité : perte de la biodiversité, rôle de l'humain sur la nature, éthique du vivant, OGM...
- **Soutenir et préserver les filières sans OGM**, sur la base des quatre thèmes définis par les 36 Régions européennes libres d'OGM :
 - la coexistence décidée sur une base régionale et/ou départementale (locale)
 - le principe de précaution pour les utilisations des OGM
 - le principe de responsabilité juridique et pénale des opérateurs
 - le principe de co-développement entre les producteurs

Nous affirmons également notre opposition aux cultures OGM en plein champ et aux pillages par les multinationales des ressources génétiques qui constituent le patrimoine commun de l'Humanité.

- **Etablir un état des lieux sanitaire dans le Morbihan** ainsi que les outils de suivi, compte tenu de l'aggravation massive, sur le département comme au plan national, des phénomènes de surpoids, de diabète, de cancer, d'allergie ou de baisse de la fertilité :
 - Définir les **politiques de prévention** et sensibiliser la population (rôle des pesticides, des antibiotiques, procédés alimentaires et conditionnement, comportements et consommations, qualité nutritionnelle des produits...)
 - Soutenir l'intégrité des filières biologiques

- Renforcer les **partenariats** collectivités territoriales/agriculteurs/consommateurs, notamment dans les zones périurbaines

Définir un plan d'orientation «ENERGIE » pour le Morbihan

- **Préparer l'après pétrole** : développer nos capacités d'adaptation aux enjeux énergétiques de ce siècle, en prenant en compte le fait que le temps nécessaire pour une réorientation massive de notre système de production et de consommation d'énergie est d'environ vingt-cinq ans, dans le domaine du **développement des filières des énergies renouvelables** ou dans celui des investissements lourds à conduire dans le domaine industriel, des transports ou dans celui du bâtiment.
- Affirmer une volonté politique forte pour une acceptation démocratique de cette adaptation :
 - Au niveau national, permettre la stabilité des prix de l'énergie avec un vrai retour à une **régulation publique du marché**

- **Au niveau départemental, évaluer notre dépendance aux énergies fossiles** (généraliser les « Bilans carbone) afin de fixer des objectifs de réduction de la consommation d'hydrocarbure sur le département, stimuler la maîtrise de l'énergie, par exemple dans les réhabilitations du patrimoine de logements

- Répondre aux objectifs de 20 % de la consommation d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020

- Soutenir les populations les plus faibles et les plus fragiles

- Défendre au niveau de l'Union européenne les réorientations à conduire.

- **Promouvoir sur le département les nouvelles politiques de recherche sur les énergies renouvelables** : biomasse, filière hydrogène, éolien (en particulier off-shore), et ainsi contribuer au rééquilibrage des investissements de la recherche publique pour **atteindre à moyen terme une égalité entre le nucléaire et les énergies renouvelables.**

Réviser le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)

Le projet de Plan départemental d'élimination des déchets présenté fin 2006 par le Conseil Général du Morbihan manque d'ambition.

Tout d'abord, les objectifs de réduction des tonnages collectés sont insuffisants. Nous constatons sur le département, tout comme sur l'ensemble du territoire national, une progression constante de la production de déchets ménagers : **un Morbihannais produit 600 kg/habitant de déchets par an (donnée 2004)**, alors que le gisement des déchets ménagers croît en moyenne de 1 % par an et par producteur.

Si les projections réalisées par le Conseil Général dans le cadre du Plan laissent supposer une baisse du ratio d'ordures ménagères résiduelles produites, celle-ci est annulée par une augmentation conséquente des déchets apportés en déchetterie. **Ceci conduit, compte tenu de l'évolution de la population morbihannaise à l'horizon 2015, à une augmentation substantielle de 13 % des déchets produits pendant cette période.**

Nous considérons que seule une **modification profonde des pratiques actuelles** peut générer la maîtrise des quantités produites ainsi que du coût de gestion des ordures ménagères supporté par le contribuable. La diminution des tonnages de nos déchets est réalisable - au-delà des prévisions du projet de Plan - car des syndicats de commune du département y parviennent d'ores et déjà.

Nous proposons ainsi des mesures fortes qui ont été ignorées par le projet de Plan :

- **l'incitation à la double compétence "collecte et traitement" pour les communautés de communes et d'agglomération**, considérant qu'une gestion au plus près des citoyens permet de diminuer les coûts de transport et d'offrir une meilleure répartition territoriale voire une acceptabilité renforcée des modes de traitement
- **la mise en œuvre d'outils incitatifs** au tri dont la collecte en porte à porte comme le prévoyait le Plan départemental de 1997
- **l'expérimentation et la généralisation de modes de facturation plus justes** (redevance spéciale et séparée pour les « assimilés », à savoir les petites entreprises, facturation selon l'effort de tri pour les ménages)
- **l'incitation à l'éco-conception des entreprises et des collectivités**, afin de limiter la production des déchets
- la mise en œuvre d'un **accompagnement pédagogique** auprès des ménages et des enfants (achats éco-responsables, consommation, gestion domestique des déchets)

Ces mesures cohérentes et responsables permettent de converger vers une augmentation des tonnages de recyclages ainsi que vers la stabilisation à court terme des quantités de déchets ménagers, promouvant également le **cercle « vertueux » du tri**.

Par ailleurs, **si nous approuvons le principe de l'élimination en priorité sur le territoire départemental des déchets résiduels produits dans le Morbihan** (en 2006, 43 % de ces déchets ont été enfouis en centre de stockage à l'extérieur du département), nous considérons toutefois que **la méthode développée par le Conseil Général est ambiguë**.

En l'absence de véritable incitation à la recherche de lieu(x) de stockage par bassin de vie, nous considérons que le diagnostic sur les capacités de stockage et sur les exportations hors département, à l'échéance de 5 ans, consiste à valider le recours à l'incinération en cas d'échec de cette phase prospective. **Nous refusons cette option à ce stade**.

Nous affirmons par ailleurs nos positions concernant **les choix techniques** à réaliser à l'avenir sur le département :

- concernant le **traitement de la fraction organique des ordures ménagères**, nous considérons que seule la collecte sélective de la fraction fermentescible valorisée sous forme de compost permet d'obtenir un produit satisfaisant à la réglementation. Nous doutons de la qualité agronomique du produit obtenu par Prétraitement Mécanobiologique (UPMB en cours d'étude) qui résulte du mélange des matières organiques avec des déchets résiduels éventuellement toxiques. La Chambre d'Agriculture a par ailleurs démontré qu'il est nécessaire de produire des composts de très grande qualité pour prétendre accéder aux débouchés locaux.
- concernant **l'incinération des déchets ménagers à Plouharnel**, l'absence de valorisation énergétique sur cet équipement, combinée à un renforcement à l'avenir des normes sur les émissions gazeuses (dioxines notamment), nous conduit à exiger sans délai l'étude d'une solution alternative.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AGRICULTURE

Promouvoir une agriculture durable

Le Morbihan a des spécificités qu'il faut intégrer :

- l'accès au foncier avec une pression sur le littoral qui met en concurrence les activités agricoles et l'évolution urbaine,

- la filière avicole est très présente dans l'activité agricole créant ainsi une fragilité pour sa pérennité puisqu'elle est très concernée par les négociations au sein de l'OMC et la fin des soutiens à l'exportation (les restitutions).

Nos objectifs :

- le maintien des différents types d'agricultures
- le besoin de redonner du sens à la fonction de l'agriculture au sein des politiques

➔ **Trouver les leviers pour un véritable changement**

Sauver la PAC, seule politique intégrée commune de l'Union Européenne.

Grâce à la PAC, seule politique véritablement intégrée de l'Union, l'Europe a réalisé ses objectifs initiaux d'approvisionnement alimentaire, d'augmentation de la productivité et de parité des niveaux de vie des agriculteurs avec les autres catégories sociales.

Depuis les années 90, **l'Europe est passée d'un soutien par les prix à un soutien aux revenus** et a commencé à prendre en compte, de manière encore insuffisante, le respect de l'environnement et la sécurité sanitaire.

L'accord de Luxembourg de réforme de la PAC de juin 2003 porte en germe la disparition de cette politique. Le découplage des aides de la production, la transformation de ces aides calculées sur des bases historiques en droits individuels marchands, la simple nécessité d'entretenir les terres sans produire, les différences d'application de ces dispositions - selon les Etats - fragilisent encore la réalité actuelle.

L'accord conclu en décembre 2005 fixant le **budget de l'Union pour la période 2007-2013** accroît la difficulté. Les droits à paiement unique (DPU) qui sont devenus les aides directes agricoles sont désormais des rentes. Leur attribution et leur répartition suscitent déjà de très nombreux conflits en Bretagne et accentuent le caractère inégalitaire des aides.

Propositions

La préférence communautaire

Il faut réaffirmer la préférence communautaire et les éléments de régulation des marchés.

Maintien du montant des aides en les réorientant

Pour réorienter et re-légitimer les soutiens, **il faut que la France prenne l'initiative**, par le plafonnement et la modulation, de proposer un transfert accéléré des aides du premier pilier vers le second pilier (le développement rural), lors du réexamen du financement de l'Union en 2008-2009 et à l'occasion de sa présidence européenne en 2008.

Le droit à l'expérimentation accordé aux Régions qui souhaitent une régionalisation avec mutualisation des aides PAC

La Région Bretagne et la profession agricole dans sa majorité se sont déjà exprimées sur cette question. Une des possibilités pour préserver la diversité des agricultures, permettre une équité de traitement et soutenir des cultures spécifiques comme les légumes, pourrait être d'attribuer un soutien à l'hectare selon des critères socio économiques.

➔ **Définir une véritable politique nationale agricole cohérente et moderne**

L'agriculture française et les agriculteurs traversent une grave crise d'identité. **Plus de 60% se sentent incompris dans leurs missions** (cf. sondage TLB SIA 2006). Leur relation avec les citoyens consommateurs est altérée par le poids et les inégalités de répartition des subventions à l'agriculture des budgets européen et national, par les difficultés à sortir d'un modèle productiviste dépassé, par l'impact considéré comme négatif de l'agriculture sur l'environnement, par les conflits d'usage sur le foncier. En effet, aujourd'hui, l'agriculture

n'est plus une activité autonome mais une profession dont l'exercice concerne l'ensemble de la société. Elle est le premier maillon d'une chaîne cohérente de santé humaine.

Propositions

Garantir des protections « salvatrices » pour les échanges agricoles

Au même titre que l'Union Européenne a mis en place la préférence communautaire pour préserver ses « principes vitaux », des groupes de pays - notamment en développement - doivent pouvoir s'assurer des protections en matière d'échanges de produits agricoles : **une organisation du monde en « grandes régions »** disposant de règles communes fondées sur ces préservations doit pouvoir être engagée.

Dans le même esprit, les pays doivent disposer du droit à subventionner leur agriculture à partir du moment où ces subventions ne constituent pas des distorsions de concurrence au plan international.

Répondre aux attentes sociétales par la contractualisation transparente et visible

C'est pourquoi, la place de l'agriculture dans la société avait été repensée dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, en reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture : fonctions économiques, sociales, environnementales et territoriales, qualité et sécurité alimentaire des produits, pluralisme dans la représentation, relation entre l'Europe, la Nation et l'agriculteur par le contrat plutôt que par la subvention. Pour la législature qui s'ouvre, la réorientation des soutiens doit encourager cette agriculture multifonctionnelle.

Maintenir les différents types d'agriculture pour préserver la qualité

Nos concitoyens veulent une agriculture diversifiée qui respecte les règles sanitaires et environnementales. Pour cela, le maintien d'un tissu conséquent d'exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire est un objectif de politique publique. Il convient également de développer les usages non alimentaires de l'agriculture : énergies...

→ Un projet politique et économique

La politique agricole et rurale doit sortir des logiques de corporatisme et de cogestion. Elle doit avant tout reposer sur un contrat clair et transparent entre les pouvoirs publics (Etat, collectivités) et l'agriculteur, conforme aux objectifs du territoire élaboré avec tous les habitants.

Par ailleurs, **le pluralisme syndical** doit être assuré dans tous les organismes utilisant des crédits publics ou ayant une mission de service public (dont les interprofessions). A ce titre, le financement syndical doit être réparti conformément au nombre de voix obtenues lors des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2007.

Les soutiens doivent aller prioritairement aux productions de qualité qui contribuent à créer de l'emploi et facilitent le renouvellement des générations. **La multifonctionnalité doit être remise au cœur de la conception des politiques agricoles** et les agriculteurs rémunérés pour les services qu'ils rendent à la société, en sus de la rémunération du marché.

Propositions

Encourager les coopérations et les organisations collectives agricoles

Dés ses origines, le mouvement coopératif a été étroitement lié et associé à la politique agricole, pour contribuer en tant qu'organisation économique de la profession agricole, à la régulation des marchés et à la modernisation des marchés.

La coopération agricole doit tant avec les agriculteurs qu'avec les salariés, continuer à jouer un rôle de référent pour le développement durable des territoires sur le plan économique, social et environnemental, du fait de ses spécificités originales et de son savoir faire. En dehors des missions liées à la transformation et à la valorisation des produits, l'évolution de leurs missions peut aussi s'exercer autour de missions plus « citoyennes » comme la gestion des déchets ou le service public en milieu rural.

Revoir les règles entre grande distribution et agriculteurs et privilégier l'investissement sur la transformation et la valorisation des produits

Les relations commerciales au sein des filières agro-alimentaires et les relations avec la grande distribution doivent évoluer afin que cette dernière et l'aval des filières ne captent plus l'intégralité des gains de productivité réalisée en amont ; ceci lamine actuellement le revenu agricole.

Favoriser la recherche publique et le développement des filières biologiques

Une politique de recherche volontariste et amplifiée doit être conduite par le lancement de trois programmes de stratégie industrielle intégrant l'agriculture, la recherche et l'industrie sur les secteurs des produits biologiques, des utilisations non alimentaires de l'agriculture et des filières non OGM.

Soutenir les démarches de label et de production de qualité

Il faut conforter les productions traditionnelles en intégrant la transformation de leur production sur place, en développant les appellations d'origine contrôlée des produits et en promouvant leur commercialisation (AOC).

→ Remettre l'humain au cœur des priorités

La préservation d'un grand nombre d'exploitations au sein des zones rurales demande de promouvoir le métier d'agriculteur et de proposer des avancées sociales pour la profession.

Propositions

Renforcer et adapter l'enseignement agricole

Les missions de l'enseignement agricole doivent être rénovées pour tenir compte des évolutions territoriales et des préoccupations croissantes en matière d'emploi, de développement durable ou de nouvelles exigences dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la recherche. Elles doivent s'ouvrir à de nouvelles relations interministérielles (EN, Université, Environnement).

Rendre plus attractif et accessible le métier d'agriculteur

Une politique d'accès au métier d'agriculteur permettant de soutenir des projets plus innovants, d'accueillir de nouveaux publics, de s'adapter aux modes de vie modernes et à la pluriactivité des couples, de promouvoir des parcours plus progressifs pourrait être mise en œuvre, dans un cadre territorial, en lien avec les collectivités locales.

Mettre en œuvre une vraie politique sociale et de l'emploi en milieu agricole

Une politique sociale et fiscale ambitieuse, abandonnée depuis 2002, doit être reprise à destination des conjoints, des retraités, notamment **en consolidant le financement de la protection sociale agricole et le rôle de la MSA dans les territoires**. L'extension de la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux sera proposée.

Même si les agriculteurs ne représentent que 4 % de la population active, ils représentent au terme d'emplois induits un pourcentage nettement plus important et la question agricole

rurale est prépondérante dans plus de 100 circonscriptions en France dont plusieurs dans le Morbihan. A l'heure où la campagne présidentielle va être le lieu d'un débat engageant l'avenir, nous avons tranché en faveur d'une agriculture, diversifiée, durable et performante. **Diversifiée.** La multifonctionnalité doit permettre de faire vivre et de rentabiliser l'action agricole. Cette diversité des agricultures est le fruit de l'histoire et d'une réalité géographique, les pouvoirs publics doivent favoriser cette coexistence et préserver les 500000 exploitations existantes. **Durable,** car il est important aujourd'hui de préserver notre environnement. Enfin, une agriculture **performante,** c'est-à-dire une agriculture économiquement viable qui permet aux agriculteurs de vivre leur travail. La question de la rémunération du travail est au centre de l'action même du paysan. La France doit garder sa place de second exportateur agricole sans toutefois oublier nos obligations de solidarité.

MARITIMITE

Participer à la mise en oeuvre d'une politique maritime européenne et locale

Sous la conduite de Jo BORG - Commissaire européen à la Mer - **l'Union Européenne a engagé une profonde réflexion sur la définition et la mise en oeuvre d'une politique maritime intégrée.** Le processus actuel du *Livre Vert* aborde de manière transversale plusieurs dossiers : pêche, commerce maritime, stratégies portuaires, sécurité maritime (paquets *Erika III...*), sécurité des marins (avec la contribution de l'*Institut Maritime de Prévention* - IMP - dont le siège national est à Lorient), etc.

Dans cette perspective, **la Région Bretagne votera en juin prochain sa stratégie pour une politique maritime régionale.** Le constat a été dressé notamment par le **Conseil économique et social régional (CESR) qui fixe des atouts** - dynamisme des filières pêche et cultures marines, agroalimentaire, tourisme, plaisance, savoir-faire en matière de construction et de réparation navale, importance de la Marine nationale en terme d'emploi, recherche et innovation, etc - **et des faiblesses** comme le poids insuffisant des ports de commerce et du cabotage, l'éloignement des lieux de pêche et surtout une gouvernance mal adaptée (dispersion des compétences administratives et manque de coordination entre de multiples instances).

De manière cohérente avec **les récentes Assises de la Pêche et de l'Aquaculture, la Région Bretagne peut s'affirmer sur plusieurs secteurs** : renouvellement des outils de pêche, stratégie de complémentarité des ports de commerce - y compris avec le port autonome de Nantes - Saint-Nazaire, financement des formations (pêche, conchyliculture, commerce, nautisme, enseignement maritime supérieur), renforcement des dispositifs d'innovation, développement des coopérations avec les acteurs concernés (au niveau local et au niveau européen avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes - CRPM dont le siège est à Rennes), contribution à l'harmonisation de la législation internationale en matière de sécurité maritime (cf Organisation Maritime Internationale - OMI), etc.

La mise en oeuvre d'une politique maritime intégrée est lourde d'enjeux pour le Morbihan et en particulier pour le Pays de Lorient - positionné au sein du Pôle de compétitivité Mer :

- **le port de pêche de Keroman** est bien positionné en valeur ajoutée comme en tonnage malgré la baisse de 2006 (liée en partie aux restrictions sur la langoustine) : 23 422 tonnes l'an passé contre 27 211 tonnes en 2005 (- 13,92 %) pour un chiffre d'affaires de 70,25 millions d'euros (75,90 millions € soit - 7,44 %). Les perspectives positives de 2007 devraient conforter en grande partie les 3000 emplois.

- **le port de commerce de Kergroise** - propriété de la Région Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2007 : 1^{er} port de Bretagne, 2,7 millions de tonnes de trafic (hydrocarbures, alimentation animale...), 2000 emplois directs et indirects. A

l'échéance 2008, il pourra accueillir des bateaux de type *Panamax* grâce notamment au dragage des accès et à la restructuration de l'appontement pétrolier.

- **la construction navale civile et militaire** : au niveau local et au niveau européen, la politique maritime sera liée à la politique de défense. L'avenir de *DCN*, des entreprises membres de *Lorient Pôle Naval* et de la sous-traitance en général, l'évolution d'*Aker Yards* au Rohu, le positionnement du *Village nautique* à la Base des sous-marins et d'*Eurolarge Innovation* dépendront de ces interactions.

- **le pôle de développement du nautisme** : premier centre de formation de voile en France et siège d'entreprises leader en Europe (cf le salon nautique à Paris), le Pays de Lorient prévoit un programme d'extension des ports de plaisance de plus de 600 places dans les trois ans (7 ports de plaisance au total pour plus de 2500 places aujourd'hui).

Ces enjeux pour le Pays de Lorient concernent l'ensemble du Morbihan : criée de Quiberon pour la pêche, agriculture et agroalimentaire pour le port de commerce (soja), politique du nautisme sur l'ensemble du littoral, construction navale civile (*Multiplast* à Vannes et autres), etc. Nous pouvons rajouter les enjeux en matière de transport de marchandises et de passagers entre les îles (renégociation actuelle du contrat de délégation entre le Conseil général du Morbihan et la Société Morbihannaise de Navigation - SMN). En résumé, **nos stratégies locales joueront un rôle important pour le dynamisme économique et la création nette d'emplois** (cf aussi la partie Recherche et Innovation - nouvelles filières comme les énergies renouvelables...).

EUROPE-INTERNATIONAL

Contribuer localement au développement durable et solidaire du monde

Objectif

Développement juste et partagé des territoires locaux par une intégration dans les espaces (y compris maritimes - cf ci-dessus), les temps et les flux internationaux en matière économique, territoriale et citoyenne.

Outils stratégiques

- Actions en réseau à l'échelle du territoire local et à l'échelle internationale
- Conditionnalités des aides financières (bénéficiaires privés ou publics) : définition de priorités, partenariats, évaluation et post-projet
- Logique de projet, cohérence des projets et actions des différents acteurs mobilisés et inscription dans les grandes orientations de la collectivité sollicitée
- Pluri-annualité (visibilité et viabilité) et création de lignes budgétaires dédiées et transversales (éviter les catégorisations rigides)

Propositions économiques

- **Développer et soutenir les pôles de compétitivité et secteurs innovants** ("nouveaux" comme plus "historiques") : produits alimentaires et santé (produits de la mer...), énergies renouvelables (éolien, géothermie, biomasse...), construction navale militaire et civile (matériaux composite...), images et réseaux (cf ci-dessus *les stratégies de développement du Pays de Lorient*), etc.

- Associations d'entrepreneurs et partenariats privé/public pour **promouvoir l'image et la compétence des territoires locaux**

- Mise en place d'un **Fonds propre pour les chercheurs étrangers** - notamment des pays émergents - qui souhaitent venir étudier sur nos territoires et y faire des recherches, en collaboration avec l'Université de Bretagne Sud et les autres établissements d'enseignement supérieur ainsi que les acteurs privés (charte/contractualisation/projet)

- Pour les territoires ruraux, **soutien public au maillage associatif et au réseau de PME/PMI** dans un cadre européen et mondial (cf. l'exemple associatif de *Kreiz Breizh* à Mellionec - Côtes d'Armor)

Propositions territoriales

- **Coopérations décentralisées avec un rôle stratégique pour les régions** en terme de diagnostic local et international réactualisé en permanence et de définition des priorités/orientations.

- Importance **des instances prospectives** et de leur mise en réseau : CES, conseils de développement, coordinations associatives.

- Nécessité **d'outils institutionnels à vocation européenne et internationale** pour représenter toutes les forces vives du territoire local (cf. "Ambassade à Bruxelles), informer et faire le lien entre enjeux locaux et enjeux internationaux, traiter les dossiers et faire du lobbying (mutualisation et mise en réseau des acteurs institutionnels du territoire local pour réduire les coûts d'installation et de fonctionnement).

- Favoriser et **développer des partenariats avec des collectivités de taille et de fonction similaires dans les pays européens et émergents** qui doivent faire face à des enjeux semblables (au moins une collectivité dans un des 10 nouveaux pays membres de l'UE, au moins une dans les anciens quinze, au moins une dans un pays émergent)

- Insister sur la **mise en réseau de ces différentes collectivités et rendre possibles les liens avec les autres réseaux pour mutualiser** acquis, informations, ressources et solutions, notamment en portant l'effort sur la **réduction de la fracture numérique** pour permettre des échanges accélérés et peu onéreux grâce aux NTIC.

- Promouvoir l'esprit de la contractualisation entre les différents partenaires membres du réseau ainsi qu'avec les différents acteurs de coopérations décentralisées, notamment par l'instauration d'une **charte du réseau**, colonne vertébrale de son architecture et de son développement.

Propositions citoyennes

Pédagogie/éducation

- A l'échelle des communes : développement de la politique en faveur des échanges durant les deux dernières années de l'école primaire (expérience de **l'association euro-écoles/** apprentissage utile des langues / découverte, des cultures / expériences humaines/regroupement et réseaux) ; idem à l'échelle des collèges pour le Département.

- **Augmentation du nombre de bourses pour les stages et les études à l'étranger**, création de bourses spécifiques pour des départs vers des pays émergents (les inclure dans une logique de réseaux - bénéficiaires aussi étrangers, citoyens des autres collectivités partenaires / mise en place d'un fonds spécifique).

Émergence et développement des sociétés civiles

- **Conférence départementale d'orientation sur l'Europe** : regroupement des acteurs institutionnels et associatifs pour mutualiser et amplifier les projets visant à l'information, la formation et l'inscription territoriale des enjeux européens.

- **Mettre en place, à l'échelle des intercommunalités ou pays, des "Espaces Monde"**. Ces **Espaces Monde** seraient des lieux clairement identifiés qui offriraient à l'ensemble des citoyens du pays ou de la structure intercommunale :

- Un **ensemble d'informations** pratiques et de ressources documentaires (études, formations, engagements, volontariats, associations, politiques nationales et européennes, actualité des organisations internationales) sous toutes les formes disponibles (guides, livres, DVD, Internet) avec une possibilité d'emprunt.
- Des **lieux de débat** (salles de réunion équipée pour les traductions) : des intervenants professionnels, politiques, associatifs de France, d'Europe et d'ailleurs, apporteraient un message concret et/ou théorique sur un enjeu auquel le pays est confronté.
- Des **lieux d'hébergement et de rencontres des associations locales** engagées et concernées par les enjeux internationaux sous toutes ses formes : coopérations décentralisées, jumelages, humanitaires, commerce équitable...
- Pour les **crises** (catastrophes naturelles, conflits), une cellule de crise devrait être disponible à tout moment, selon une composition décidée par les partenaires, pour décider de l'orientation du soutien financier.
- Des **lieux de décision**. Un constat s'impose en effet : trop souvent, les soutiens publics sont éparpillés entre les différents acteurs privés et publics ; sur le terrain lui-même, la multiplication des acteurs et des aides devient source d'inefficacité voire de conflits.

Nous pourrions donc envisager ces **Espaces Monde** comme une personnalité morale qui recevrait une partie du budget consacré par le pays, les intercommunalités et les communes aux politiques internationales et de développement.

Les priorités pour une Egalité réelle

I – EDUCATION et SOCIETE

La France doute de son modèle social. Avec un accroissement des inégalités sociales et un chômage de masse persistant, elle ne parvient pas à éradiquer la précarité et la pauvreté (4 millions de personnes). Pourtant, notre pays est la 5^e puissance du monde.

Nous sommes loin d'une **société du "Vivre ensemble" et de l'Egalité réelle, avec une place affirmée de l'intérêt général et du lien social.** Pourtant, l'évolution des modes de vie n'est pas seulement négative. La France a connu de nombreuses conquêtes sociales avec, au premier plan, une élévation globale du niveau de connaissances.

Dans ce contexte, **nous considérons l'éducation comme une priorité absolue**, sur un plan politique comme sur un plan budgétaire. Ce choix est conforme à nos valeurs, à notre vision de la société. Il place la personne au centre de nos préoccupations et nécessite **une politique du "projet"** (à la différence de la politique du "guichet").

En Bretagne, nos atouts sont bien connus : un haut niveau de scolarisation chez les enfants de moins de 3 ans, un taux élevé de réussite au Bac, une pluralité des systèmes permettant une certaine liberté de choix et un niveau de violences peu élevé par rapport à d'autres régions.

Nous mesurons aussi **une faiblesse notoire : le départ de nombreux jeunes diplômés du territoire régional (40 %).**

Il reste donc des combats à mener pour la réussite de tous. **Dans le Morbihan, l'enseignement public doit être conforté dans tous les secteurs** : premier degré, second degré et enseignement supérieur. **La place de l'Université de Bretagne Sud est aussi déterminante pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.**

Il nous appartient de participer à la construction d'une société de l'éducation et de la recherche, avec comme finalité l'épanouissement humain.

Une société fondée sur des valeurs

On ne peut répondre à la question éducative sans dessiner la société que nous voulons. **Une société construite autour de nos valeurs de solidarité et de justice, de liberté et de fraternité, d'égalité et de démocratie, de laïcité et de progrès, et de respect des différences.**

Une société où l'intérêt particulier est entendu et les besoins collectifs reconnus, où la recomposition des territoires n'affecte pas le bien collectif, où la sacralisation du vivant n'interdit pas la recherche et l'innovation.

Dans ce cadre, nous devons accompagner la société dans ses changements. Tout d'abord, en dénonçant le recours excessif à certains référentiels du passé ; ensuite, en portant un regard raisonné sur les transformations des sphères traditionnelles de socialisation que sont la famille, l'école, l'entreprise et le groupe social.

Nous devons combattre, sur le champ des idées, la société consumériste qui met en scène l'espace privé faisant fi des repères sociaux et moraux. Nous devons mobiliser, avec détermination, contre la marchandisation du bien collectif qui menace l'égalité de l'accès à l'éducation.

L'éducation : une priorité absolue

Pour les progressistes, **l'éducation constitue depuis toujours une priorité absolue** qui concourt « *à conduire l'Homme à tenir sa place et ses responsabilités personnelles et sociales dans la société* ». Elle repose sur une visée émancipatrice et normative qui conduit vers l'autonomie adulte.

L'enjeu est fondamental. Il place l'Humain comme sujet de son destin et de celui de son milieu pour lequel la collectivité se doit de tout mettre en œuvre pour son épanouissement. Il s'oppose ainsi à la conception libérale où l'individu doit rivaliser avec l'autre pour exister et réussir (compétition, performance, culture du résultat).

C'est à ce niveau que le Parti Socialiste doit affirmer la première des orientations de sa politique éducative. Nous ne pouvons pas dénoncer la société libérale et accepter de réduire l'enjeu de l'éducation au degré d'utilité des personnes (employabilité, compétences).

Nous ne pouvons concevoir l'éducation uniquement sur le registre de l'apprentissage et de l'intelligence, vecteurs uniques d'une réussite sociale. La culture générale pour tous doit donc prendre toute sa place ; c'est l'enjeu de la diversité culturelle (cf la Charte de l'UNESCO - cf *Université de Berder 2005*).

Les finalités de l'éducation

Nous refusons de réduire la finalité de l'éducation à la formation de futurs consommateurs solvables et de salariés recyclables au gré des évolutions du marché ("je fais des études pour bien gagner ma vie et non plus m'élever"). C'est pourquoi nous exprimons de sérieuses réserves sur la notion de filiérisation inscrite dans le rapport THELOT, comme nous pensons qu'il est temps d'en finir avec l'objectif des 80% des élèves au BAC. **Pour l'avenir, nous choisissons l'objectif de la "réussite de tous"** ; il se fonde sur la légitimité et la reconnaissance de la diversité des parcours.

La finalité de l'éducation implique une **ré-appropriation du statut de citoyen sur celui de l'individu (éducation à la citoyenneté)**. A l'époque où la place de chacun prédomine, il faut redonner un intérêt aux **valeurs du "Vivre ensemble"**. Il faut donc un travail sur ce qui fait lien (avec les autres / repères de solidarité, promotion collective) et sur l'acceptation d'un système de contraintes (frustration / désir).

La sur-valorisation de la réussite individuelle, incarnée par la pédagogie au mérite et la logique de la contrepartie ("je contribue donc je gagne"), conforte la dualité de la société et la sélection par le haut. Sans cette **ré-orientation de la politique éducative**, la notion de « réussite de tous » n'a aucune chance d'aboutir. Elle ne fait que renforcer l'élitisme, elle idéalise le « gagnant » et condamne le « perdant ».

Cette culture éducative héritée des années 80 stigmatise l'Etre au parcours non linéaire. **Il importe de « réhabiliter » la diversité des parcours. Nous devons promouvoir une société qui sait faire face à ses difficultés et non pas une société qui prône la mise à l'écart** proposée par la Droite (sélection, RMA, compétitivité / chacun pour soi). L'égalité des chances ne peut se concevoir sur les seules capacités de la personne.

Politique éducative, place des acteurs et financement du système

Même si une augmentation globale des moyens semble nécessaire, il s'agit de les utiliser de manière pertinente à tous les échelons. A ce titre, il nous faut **penser la place de l'enfant et des acteurs de la société, en particulier les enseignants et les parents. Une harmonisation des politiques locales, nationales et européennes, est également nécessaire.**

La place de l'enfant : 3 temps principaux

Le temps scolaire est environ de 800 h (enfant face à l'enseignant) réparti sur 36 semaines. Le temps extra scolaire est suffisamment important (+ de 5000h) pour ne pas limiter la question de l'éducation à l'école. **Nous considérons que le temps éducatif de l'enfant se joue sur 3 temps principaux : famille, école, social.**

Famille

L'éducation commence au sein de la sphère familiale et l'égalité des chances dépend des conditions du milieu de vie. **Une politique éducative ne peut donc s'élaborer sans une politique en faveur de la cellule familiale et du milieu (politique des familles et politique de la ville).** Il s'agit ici de dénoncer les mécanismes de culpabilisation des parents comme ceux qui consistent à les opposer aux autres acteurs (parents/enseignants ou parents/éducateurs).

La persistance du chômage, les évolutions de la famille / des familles, la pratique consumériste, la détérioration de l'habitat, sont autant de facteurs qui ont bousculé les rapports sociaux, affaibli l'autorité parentale, fragilisé la présence des parents dans le parcours de l'enfant.

Il est trop simple de parler de "démission des parents" quand il s'agit de familles désemparées. **Nous devons nous démarquer nettement de la politique de la Droite en reconnaissant la responsabilité des normes dominantes de la société,** tant dans les causes que dans la prise en compte des « déviances » de l'enfant.

Les parents doivent se sentir soutenus, accompagnés, reconnus comme faisant partie de la communauté éducative. Deux propositions : créer des "espaces de la parentalité" sous des formes à préciser et redéfinir le rôle des parents dans l'ensemble des instances officielles de l'Education nationale (conseil de classe...).

Ecole

Pour les enfants en difficulté, que signifie travailler à l'école quand les bénéfices de ce travail conduisent au chômage, à l'exclusion ? **L'école ne joue pas « l'ascenseur social » attendu.** Elle se maintient dans un système élitiste alors que le système est à réformer. Plusieurs pistes sont à explorer. **Il faut de nouveau clarifier le rôle des acteurs agissant autour de l'élève.** Chacun à sa place, en complémentarité.

Concernant **le statut de l'enseignant**, celui-ci doit être re-défini. Il ne peut se contenter d'instruire un élève. La complexité des enjeux exige d'aller au-delà. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans les ZEP et lycées professionnelles. Sachons nous en inspirer, y compris pour faire évoluer **la formation des enseignants (IUFM).**

Il faut aussi envisager, par des communications appropriées, une réhabilitation sociale des métiers de l'éducation et de l'animation (reconnaissance), ainsi qu'une réforme des carrières qui favorisent la **mobilité professionnelle (carrière).**

Sur le plan pédagogique, plusieurs propositions nous semblent importantes :

- **Développer la prévention des échecs** comme le soutien individualisé, le tutorat, la valorisation des potentialités de l'enfant
- **Privilégier la notion de coopération sur celle de compétitivité** en généralisant les modes d'évaluation "positifs" (notation en contrôle continu par objectif)
- **Favoriser les effectifs réduits**, seuls à même de permettre à un enseignant de prendre en charge non pas seulement un nombre X d'élèves, mais une somme multiple de cultures et d'histoires individuelles.

- **Repenser les procédures d'orientation** qui ne reposent pas toujours sur le projet et les centres d'intérêt de l'enfant. Ce point mérite une large réflexion.
- **Penser et mettre en œuvre une plus grande transversalité dans les apprentissages et dans les méthodes pédagogiques.**

Social

Nous partageons tous le souhait de ne laisser personne sur le bord de la route. Tous les espaces d'éducation contribuent à cette œuvre. Il nous appartient de les reconnaître à leur juste place. « **L'école de la rue** », celle du groupe social de pairs, fait partie intégrante de l'école de la vie. Ils sont des lieux d'appartenance et de socialisation dans lesquels l'enfant passe la plus grande partie de son temps. Ils y expérimentent la vie.

Certes, ils ne vivent pas tous ce temps de la même manière en raison de la « qualité » des autres temps. Certains choisissent, d'autres subissent leur temps social. Nous avons en mémoire les violences urbaines et son cortège de colère, l'errance de jeunes dans les cœurs de villes ou bien encore les chiffres de la délinquance des mineurs. **Une politique éducative ne peut esquiver cette réalité.** Elle relie toutes les politiques, elle demande un haut niveau de concertation et d'interventions conjointes sur le terrain - cf aussi les contributions ci-jointes **100 propositions pour une Justice rénovée et Sécurité et Prévention de la délinquance.**

De cet enjeu, **un élément nous apparaît incontournable : celui du rapport à l'image.** La télévision et autres supports médias, occupent à notre époque une place majeure dans la vie, sans aucun doute dans l'éducation, des enfants et des adultes. Une consommation "maîtrisée" est indispensable au sens critique et à son exercice.

Nous proposons **une éducation aux médias, à la consommation, à l'objet publicitaire.** L'interdiction n'a jamais rien résolu, nous le savons bien. L'essentiel n'est pas dans la censure mais dans la capacité à transmettre aux personnes les moyens de se distancier des clichés et des messages.

Dès à présent, il faut agir. La banalisation du drame, la mise en scène de la sphère privée et intime, annihile toute distanciation au contenu. Le facteur émotionnel devient le vecteur des rapports sociaux condamnant tout raisonnement.

Dans un autre registre, **la société de la relation indirecte (internet)** menace le Vivre ensemble où la rencontre vraie est réduite au minimum. Elle favorise le refus ou renforce la peur du contact avec l'autre. On en oublie les règles et les contraintes sociales.

Elle s'accroît avec la société du virtuel. **Nous devons soutenir, valoriser les espaces de participation et de présence dans un même lieu, autour d'un contenu partagé.** En un mot, gardons-nous d'encourager inconsciemment l'indifférence.

Autres propositions

- Dès l'école maternelle, il faut généraliser **l'apprentissage d'une ou plusieurs langue(s) européenne(s) ou régionale(s), et celui des activités corporelles et artistiques.**
- **La mixité sociale et scolaire représente un enjeu déterminant pour construire une société du "vivre ensemble".** Face aux inégalités persistantes (seulement 1 % des enfants d'ouvriers accède aux grandes écoles), **nous devons améliorer les "outils de l'Egalité", notamment la carte scolaire.**
- **Une éducation à la santé, à la prévention, à la sexualité (exemples des conduites addictives ou des MST dont le SIDA),** doit être mise en œuvre dans les établissements scolaires (avec les moyens humains et financiers indispensables). Elle doit permettre ainsi la construction de rapports humains fondés sur l'Egalité Hommes / Femmes.

- **L'éducation spécialisée : en plus de l'intégration des handicapés dans le système éducatif pour tous (cf les CLIS)**, les établissements sanitaires et sociaux doivent faire l'objet de politiques spécifiques pourvus des moyens nécessaires à leurs activités.

- Avec l'allongement du "temps de la jeunesse", de nouveaux dispositifs doivent concourir d'une part, à **l'autonomie des jeunes**, par des soutiens financiers appropriés, et d'autre part, par des **aides aux familles** (les charges augmentent quand les allocations s'arrêtent).

- **L'accès aux nouvelles technologies** : dans un contexte de "**fracture numérique**", l'Etat, en lien avec les collectivités locales et les établissements scolaires, doit renforcer les moyens d'accès indispensables : mise à disposition d'espaces numériques, d'ordinateurs...

Renforcer la place et le rôle des collectivités territoriales

En cohérence avec notre vision nationale et européenne, **nous devons élaborer de véritables politiques éducatives locales**. A ce titre, les **contrats éducatifs locaux** doivent être généralisés, les élus et personnels formés.

D'autre part, les **associations sportives et culturelles** - dès lors qu'elles s'inscrivent dans le projet éducatif global de la cité - doivent être encouragées et soutenues dans leur implication.

La réhabilitation des associations d'éducation populaire dans le domaine des centres de loisirs (cf ci-dessous), comme dans celui de la formation des cadres, est aussi une nécessité. Il n'est pas souhaitable qu'une éducation partagée se fasse uniquement entre des services territoriaux et l'école.

Les rythmes scolaires et extra scolaires

Une mise à plat "des moments d'apprendre" dans la journée - le jour, la semaine, le mois - est nécessaire. En mettant en adéquation les rythmes biologiques de l'enfant et les cycles d'apprentissage, des progrès seraient réalisables et dans certains cas, participeraient à une diminution des violences en milieu scolaire.

L'enfant ne doit pas subir l'école ; les apprentissages ne peuvent se faire que si l'élève est en capacité physique et intellectuelle de les intégrer. Un effort particulier doit être ainsi porté sur le "temps de la cantine", temps important du processus d'acquisition des savoirs "être ensemble".

Dans cette optique, au sein des IUFM comme dans les conseils d'école, **des études sur les rythmes scolaires doivent être menées**.

Par ailleurs, les centres de loisirs et de vacances doivent compléter l'éducation scolaire, par une ouverture et des pratiques pédagogiques liées à la découverte de leur environnement local. Il s'agit pour les enfants d'apprendre aussi à marcher, à respirer, à écouter et voir sans autre enjeu que le plaisir et le bien être.

II - RECHERCHE et INNOVATION

Sortir la recherche publique de la crise : réviser la loi-programme sur la Recherche (2006)

La loi-programme sur la Recherche, adoptée par l'Assemblée nationale le 7 mars 2006, a suscité l'inquiétude et l'incrédulité chez de très nombreux chercheurs. Elle est présentée comme un "pacte" avec les scientifiques, susceptible de relancer la Recherche à l'aide d'une augmentation des crédits de soutien à l'innovation industrielle, et de la création d'une Agence Nationale de la Recherche (ANR).

La loi de programmation a consacré le détournement des bonnes idées

Organisés en Etats Généraux de la Recherche, les chercheurs étaient parvenus à formuler des propositions concrètes, avec notamment la création du **Haut Conseil de la Science et de la Technologie (HCST)** - missionné auprès du Président de la République et du Gouvernement - ou la mise en œuvre des **Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)**, créés pour situer notre recherche aux standards mondiaux. Le projet de loi a adopté certaines bonnes idées mais les a détourné sur le fond. Concernant le pilotage de la recherche, rien n'est précisé sur l'indépendance et la composition du HCST. Les PRES sont également dénaturés : ils organisent la mise en concurrence des universités et des territoires, avec des structures d'excellence captant l'essentiel des moyens. Certaines universités risquent ainsi d'être cantonnées aux seules missions d'enseignement. Cela pourrait notamment s'avérer fatal pour la recherche publique dans le Morbihan et **compromettre la notoriété naissante de l'Université de Bretagne Sud**, en pleine phase d'affirmation de ses thématiques d'excellence.

L'indépendance des organismes de recherche est menacée

L'évaluation des activités de recherche et d'enseignement supérieur a été revisitée et concerne dorénavant l'Université, ce qui est nécessaire. Toutefois l'absence de membre élu par les chercheurs dans la nouvelle agence d'évaluation (l'AERES) fait craindre aujourd'hui l'intervention systématique du pouvoir politique dans la gestion des organismes de recherche.

La programmation financière se situe *a minima*

Le "pacte pour la recherche" met en évidence un effort de programmation limité au regard des objectifs européens d'accroître les investissements dans la R&D à 3 % du PIB en 2010. Depuis 3 ans, le Gouvernement a largement privilégié le développement de la recherche privée aux investissements publics. Si les politiques d'innovation doivent être soutenues (les entreprises françaises financent aujourd'hui des actions de R&D à un niveau inférieur à la moyenne de l'UE), faire le choix de l'innovation contre la recherche fondamentale conduit à privilégier une recherche instrumentalisée par le court terme.

Les crédits de la mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur" - censés atteindre un montant supplémentaire cumulé de 19,4 milliards d'euros durant la période 2005-2010 - consacrent en réalité un effort constant en part de PIB et font la part belle aux défiscalisations (5 milliards d'euros sur la période).

La programmation de l'emploi scientifique est insuffisante

Dans son avis sur le budget 2003, le Conseil supérieur de la recherche déjà s'inquiétait "que la confiance des scientifiques, et notamment des plus jeunes, soit pour longtemps cassée". Le gouvernement a annoncé la création de 1100 postes d'enseignants-chercheurs en 2006. **Nous sommes encore loin des besoins tant pour la recherche que pour l'enseignement, évalués à 4.500 créations de postes par an sur 10 ans.**

Propositions pour une nouvelle loi-programme de la Recherche et de l'Innovation

Mettre en place une programmation pluriannuelle et améliorer les statuts

- Programmation pluriannuelle des crédits et de l'emploi scientifique : consacrer 3 % du PIB à la recherche d'ici à 2010, objectif fixé lors du sommet UE Barcelone 2002.
- Amélioration du statut des jeunes chercheurs et reconnaissance du doctorat (rémunération, couverture sociale...), revalorisation des statuts.

Développer un plan ambitieux de modernisation d'universités françaises

- Plan de rattrapage financier : placer nos universités à la hauteur des standards internationaux
- Plan de modernisation des universités : mise en place d'un budget globalisé, renforcement de l'évaluation...

Contribuer à l'évolution du système de recherche et d'enseignement supérieur

- Instauration d'un ministère unique de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Généralisation à tous les niveaux d'une évaluation indépendante et internationale (institutions, programmes et personnes)
- Réforme des établissements de recherche et des coopérations : partenariats plus équilibrés entre organismes et universités, redéfinition du rôle de l'INSERM, CNRS

Réorienter des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

- Mutualiser l'offre d'enseignement et de recherche en jouant la carte de la complémentarité et non de la concurrence entre les universités et autres acteurs

Affirmer des trois leviers de l'organisation de la recherche

- L'Europe : supporte les grandes infrastructures, le développement des programmes de recherche finalisée, des technologies clés : l'énergie, l'information, les biotechnologies, les nanotechnologies, les écotechnologies, la nutraceutique...
- L'État : élaboration de la stratégie nationale
- La Région : intervention de proximité relayée par les Conseils généraux et EPCI

- Construction d'un **Espace européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, soutenant les initiatives susceptibles de renforcer les coopérations et la mise en oeuvre d'une politique européenne de la recherche, notamment en exigeant le financement à hauteur de 75 milliards d'euros au 7^e PCRDT qui pourrait être mis en oeuvre par l'institution d'un impôt européen.

Développer des rapports plus étroits entre recherche et économie, renforcer la recherche dans les grandes entreprises, les PME-PMI et les services

- Création d'un **plan national en faveur de l'innovation** : seul véritable axe de développement de l'emploi durable
- Les politiques de l'innovation reposeront sur **3 «fondamentaux»** qui font défaut :
 - La formation et le management de l'innovation au sein des écoles d'ingénieurs mais aussi des formations scientifiques supérieures
 - La définition claire de programmes coopératifs entre laboratoires et entreprises assurant le transfert des technologies et la valorisation des résultats
 - La création et le financement des entreprises innovantes grâce à une politique fiscale nouvelle.
 - Une fiscalité attractive : **création d'un crédit d'impôt à l'innovation** destiné à aider les PME-PMI pour financer leurs dépenses de recherche

Miser sur la matière grise et faire de la Recherche un enjeu stratégique pour le Morbihan

Le Morbihan, à l'instar de la Région Bretagne, doit miser sur l'intelligence et la matière grise et privilégier ce choix stratégique fondamental. Il s'agit aujourd'hui d'exploiter de manière optimale les potentialités départementales alors que nous disposons sur ce plan d'atouts valorisables. Compte tenu de ses compétences directes, la Région affiche comme priorité le renforcement de son intervention en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. **Le Département doit se donner les moyens pour accompagner cette démarche volontariste** par l'impulsion et la stimulation des initiatives et par l'organisation des synergies entre les acteurs concernés dans une logique de coopération et de développement mutuel.

Propositions

- **Accompagner et développer les pôles et réseaux de recherche en Morbihan (PRES)**, la valorisation et les retombées en Bretagne ou dans le département de ces activités de recherche (contribution au développement du territoire).

- Stimuler l'émergence de nouveaux pôles et réseaux sur des thématiques d'intérêt national et européen, par la mobilisation des moyens nécessaires à leur démarrage : **développer une filière « Energie, Procédés et Environnement » dans le Morbihan**, où sont réunis les capacités et les savoirs afin de répondre aux futurs défis énergétiques.

- **Promouvoir l'innovation, les aides à l'innovation et l'accompagnement technologique, soutenir l'interface Recherche - industrie dans le Morbihan** : les Centres d'Innovation Technologique (CIT) : ARCHIMEX, CGI, IRMA, les technopoles (exemple : LTI - Lorient Technopole Innovation).

- **Accompagner les besoins de renouvellement du potentiel de chercheurs** : bourses de doctorats, soutien à la mobilité internationale des chercheurs, attractivité des pôles régionaux envers les chercheurs extérieurs et étrangers (cf partie I).

- **Réaffirmer un soutien à la diffusion de la culture scientifique** : centres de la Culture Scientifique et Technique (CCSTI), édition et publications scientifiques, manifestations et colloques à rayonnement européen et international.

Optimiser la Carte des formations supérieures pour permettre un développement cohérent

- Analyser la carte actuelle des formations supérieures ainsi que son évolution, évaluer les parcours étudiants et l'insertion des diplômés, favoriser l'analyse prévisionnelle des flux, accompagner la demande de formation et évaluer la mise en oeuvre départementale de l'actuel Contrat de Plan Etat - Région (CPER).

- **Intégrer de manière cohérente la Carte des formations supérieures du Morbihan au sein du Schéma régional des formations post-bac**, analyser les formations diplômantes et la cohérence de la carte : réduire les redondances et concurrences, enrichir le tissu des formations là où apparaissent des manques, les anticiper, accroître les collaborations entre établissements de divers types (lycées, IUT, Universités, Ecoles : par ex. passerelles ou création concertée de licences professionnelles).

- **Faciliter les coopérations entre établissements supérieurs morbihannais** pour la promotion des Masters professionnels et de recherche ainsi que des formations doctorales (échelles régionale, nationale et internationale).

III - EMPLOI et MODELE SOCIAL

La société du XXI^e siècle s'exprime à travers de nouvelles demandes sociales liées à l'évolution des comportements (vieillesse, pluralité des cellules familiales, multiplicité des temps de la vie...) et des nouveaux modes de vie (urbanisation, mobilités géographiques et de l'information, affaiblissement des solidarités de proximité).

Elle s'inscrit dans une économie globalisée qui remet en cause le lien entre l'entreprise et le territoire. **Le sentiment d'insécurité économique et social devient une composante quotidienne** (précarité, pauvreté, délocalisation, carences de la couverture sociale...). Il résulte une transformation du travail où l'adaptabilité et la responsabilité réclament plus de réactivité de la part du salarié accordant peu de place aux personnes vulnérables.

La société des technologies, de l'innovation et de la connaissance conditionne de nouveaux rapports sociaux où l'engagement collectif en ressort affaibli comme l'illustre le trop faible taux de syndicalisation en France (8 %).

L'affaiblissement de la souveraineté des Etats, l'échec des modèles « administrés », la multiplication des territoires et des échelons décisionnels de l'action publique engendrée par la décentralisation, nous conduit à **penser un nouveau pacte républicain** basé sur une transversalité démocratique, moins descendante, moins centralisatrice.

Nouveau pacte républicain : un nouveau compromis social

Face à l'offensive des libéraux qui militent pour le démantèlement de l'Etat ou aux tenants du statut quo agrippés à un modèle social fordiste alors que depuis de nombreuses années il n'a de cesse de subir accrocs et reniements (CDD, flexibilité, intérim, discrimination positive...), **nous devons imaginer une autre conception de l'Etat interventionniste.**

Bien entendu, il ne s'agit pas de remettre en cause les pouvoirs régaliens. Il ne s'agit pas non plus de le réduire au rôle de gendarme. **L'Etat doit rester le garant de la solidarité entre les personnes comme entre les territoires.** Il met en mouvement la société, une société tout entière impliquée dans un seul but : celui d'une « **société providence** ».

Cette réforme s'inscrit dans les réalités de notre époque, une citoyenneté participante, des territoires émancipés, d'où **la nécessité d'instaurer une véritable culture de la participation, de la concertation et de la co-production.**

L'Etat doit savoir s'appuyer sur les acteurs économiques, sociaux, institutionnels pour « faire société », en déléguant des missions d'intérêt public et de solidarité. Cela suppose aussi de se doter :

- espaces temps de confrontations sociales aussi bien au niveau national que local (bassin d'emploi ou aire urbaine par exemple)
- instances paritaires ouvertes à de nouveaux acteurs issus du monde associatif, territorial...
- re-penser l'organisation institutionnelle autour de 3 pôles : démocratie représentative, participative et sociale
- simplifier la hiérarchie territoriale et garantir une juste péréquation entre eux
- admettre le bien fondé d'une économie plurielle dans le cadre d'un développement durable et solidaire

Europe sociale

Bien que le principe de subsidiarité soit de rigueur dans le domaine, **on ne peut ignorer l'impact du fait européen dans l'élaboration des politiques sociales**. Le nouveau pacte républicain doit intégrer cette réalité.

Dans une économie globalisée, la priorité consiste à éviter que les marchés nationaux soient perçus comme des espaces en concurrence dans une optique de dumping social. **Il importe dès le lendemain des élections de relancer l'ambition européenne.**

Avec l'élargissement de l'Union Européenne, il est bien difficile de définir un modèle social européen unique d'autant plus qu'il est admis au moins **4 référentiels** en la matière (modèle rhénan, méditerranéen, scandinave, anglo-saxon) et autant de systèmes de protection sociale que d'Etats membres.

Le chemin est encore long. Le poids de la demande citoyenne n'est pas relayée par une organisation politique européenne structurée. Il appartient au **Parti Socialiste Européen** de transformer cette aspiration en projet politique. D'où tout l'intérêt pour les socialistes de devenir un vrai parti européen d'adhérent.

Dans l'attente de cette perspective, **il convient d'engager l'Union Européenne vers la mise en place d'un « agenda pour un contrat social européen » autour d'objectifs prioritaires :**

- rendre la Charte des droits fondamentaux justiciable devant la Cour européenne
- affirmer la priorité du plein emploi, de la lutte contre toute forme d'exclusion, de pauvreté et de précarité
- reconnaître les services d'intérêt général comme facteur de cohésion sociale et territoriale
- créer un espace public (dialogue social, partenaires...)
- admettre la pluralité économique et des formes d'organisation pour entreprendre
- mettre en œuvre un gouvernement économique et social européen et orienter les objectifs de la BCE en faveur de l'emploi et d'une croissance durable

Réformer le modèle social français

Les Français attendent du politique **une véritable réforme du modèle social** et non pas une nouvelle surenchère de mesures d'ajustement. Le taux de pauvreté, de précarité, d'exclusion, d'inégalités gangrène le pays depuis plus de 25 ans. L'ascenseur social et l'intégration sont en panne. Nier cette vérité, c'est admettre l'existence d'une société duale dont le coût social sera considérablement pénalisant pour l'économie du pays.

Parce que nous n'avons pas tous le même capital social, **il importe de tendre vers le mieux disant social sans exclusive :**

- réhabiliter la culture de la redistribution et de la péréquation au niveau de l'Etat
- optimiser et moderniser les services rendus au public (services publics, délégations ou missions de service public) et en assurer l'accessibilité
- renforcer la protection sociale tout en l'adaptant aux évolutions et aux nouveaux risques (sécurité sociale)
- maintenir l'ambition d'une société du plein emploi (quantitatif et qualitatif)
- mettre en œuvre une démocratie sociale du XXI^e siècle basée sur la représentativité des syndicats et sur la culture du compromis partagé

Une protection sociale optimale

Au moment où plus de 6 millions de Français vivent de minima sociaux, où le coût de la santé ne cesse de peser davantage dans les budgets des ménages, où les retraites et la dépendance deviennent des enjeux majeurs, la situation exige une implication de tous et de nouveaux moyens pour maintenir une protection sociale optimale.

Il est impératif de revenir sur la politique de culpabilisation des assurés sociaux et des allocataires de la Droite et dénoncer la stigmatisation des personnes vulnérables. **Un devoir s'impose à nous, celui de définir un « viatique social à chacun » autour de 3 priorités :**

- **S'appuyer sur la société du travail** : bien que le temps de travail ne représente plus que 10 % du temps de la vie, il reste la source principale des recettes de la protection sociale. D'où l'importance d'une politique volontariste en matière d'emploi, d'insertion et d'accompagnement. D'où l'impérieuse nécessité de revaloriser les salaires et de conditionner les exonérations de charges sociales à des contreparties en matière d'emploi de qualité.

- **S'appuyer sur une maîtrise des comptes** : le défi à moyen terme est de garantir l'équilibre budgétaire afin de faire taire toute stratégie de privatisation encouragée par le milieu des assurances commerciales. L'insuffisance de moyen reste la cause principale. D'où la nécessité de rechercher de nouvelles recettes entre fiscalité et cotisations, notamment par une contribution patronale centrée sur la valeur ajoutée des entreprises. En ce domaine, il doit y avoir partage des efforts pour que chacun puisse en bénéficier en fonction de ses besoins.

- **S'appuyer sur une finalité humaine : les retraites et la santé - cf *Université de Berder 2006* - constituent le défi majeur pour ce qu'ils induisent.** Pour autant, on ne peut accepter la logique de déremboursement ou de franchise à la charge de l'assuré. Il appartient au législateur de déterminer le périmètre de l'action publique, de développer un système de protection au regard des besoins et, seulement après, de décider des contributions à lever. Ce n'est pas aux moyens de définir le sens et les contours des finalités. C'est tout l'enjeu du débat des prochaines campagnes au cours desquelles il importe de dire les priorités et préciser les arbitrages pour mieux prévenir, mieux sécuriser, mieux traiter.

Nous pouvons fixer quelques objectifs :

- **assurance maladie** : organisation de l'offre et du pilotage dans le cadre de partenariats structurés au niveau régional, développer le concept de ville-santé, la prévention, l'éducation santé auprès des enfants et des familles, renforcer les effectifs de santé, revaloriser la médecine du travail...
- **retraite** : garantir le système de répartition, mener à son terme la question de la pénibilité du travail, promouvoir l'idée d'un 5^{ème} risque dépendance
- **famille(s)** : création du service public de la petite enfance

Par ailleurs, nous devons nuancer les politiques d'inclusion dont l'origine anglo-saxonne induit un concept d'application sur la notion de « l'individu autonome » dans un Etat providence à minima. Cette posture suppose un capital social identique pour tous, ce qui, nous le savons bien, est une hérésie.

Cette orientation ouvre la voie à un modèle social libéral qui met en péril l'ensemble de l'organisation territoriale et spécialisée de la prise en charge du secteur social, médico-social et sanitaire. **Nous devons donc :**

- **préservé et conforter les réseaux** institutionnels et les établissements de ces secteurs et en assurer la cohérence d'intervention
- **maintenir les crédits du tiers secteur et de l'insertion**

Une sécurisation des parcours professionnels

La vérité sociale est bien éloignée des chiffres annoncés par le gouvernement sur le décompte du chômage. Il est grand temps d'en finir avec cette stratégie de camouflage de la réalité. Au lieu d'appréhender globalement les problèmes et traiter les mécanismes du décrochage social, on bricole dispositif par dispositif sans efficacité. Les inégalités ne cessent de s'accroître et la pauvreté mine la cohésion sociale. Le prochain gouvernement devra faire preuve de courage en adoptant une politique de transparence de la situation.

C'est sur cette base que nous pourrons fédérer la Nation autour d'un **nouveau compromis social** où nous devrons « apprendre à gérer l'incertitude, la variabilité des statuts et des temps » (retraite à la carte, articulation temps de travail et temps personnel...).

Le principal défi de notre siècle consiste à éradiquer l'insécurité sociale sous toutes ses formes et à garantir une place à chacun par la reconnaissance de parcours différenciés.

Si le concept de « sécurisation des parcours professionnels » doit encore être approfondi, nous pouvons déjà en orienter les contours autour de trois priorités :

- assurer un **revenu décent et/ou d'existence** à chacun quelle que soit sa situation
- **reconnaître les droits sociaux tout au long de la vie**, sans qu'ils soient liés obligatoirement à un statut professionnel et à sa durée (application sous forme de droit de tirage) et ceci quel que soit le parcours
- **explorer les nouvelles filières pour de nouveaux emplois - cf partie I**

Avec une protection sociale optimisée, **il s'agit de maintenir l'ambition d'un emploi pour tous et de qualité, d'où l'importance d'une réforme structurelle de fond.** Les mobilités sociales et professionnelles, les transitions des différents temps de la vie ne doivent plus être des facteurs de crainte et de rupture. En accord avec les partenaires sociaux et les acteurs organisés, il convient de prioriser les objectifs tels que concilier les temps sociaux, envisager autrement les carrières, instaurer la retraite à la carte...

Cet enjeu est l'affaire de tous et demande de prendre appui sur plusieurs leviers :

- **Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)** : cette forme citoyenne d'entreprendre doit être soutenue, par exemple, en accordant des aides sous condition de création d'emploi, de formation, de partenariat en faveur du développement social local...
- **Pluralité de l'économie** : en diversifiant et en soutenant les différentes formes d'intégration de l'insertion par l'économie (entreprises d'insertion...), en passant par celles de l'utilité sociale (de l'atelier d'insertion à l'atelier occupationnel)...
- **Synergie des acteurs et des compétences du territoire** : en ouvrant le marché autrement que sur le tout productivisme, en favorisant l'innovation sociale et technologique, en associant les compétences des acteurs dans des pôles de recherche autour de projets de développement local - cf partie I...
- **Pluralité des formes d'entreprendre** : en s'appuyant sur les expériences des groupements employeurs pour professionnaliser les secteurs émergents, associatifs...
- **Formation professionnelle** : poursuivre les avancées de la loi 2004 mais en concentrant les efforts sur l'accès à la formation pour les moins qualifiés et les femmes - **cf le rapport ci-joint *Egalité Hommes-Femmes dans la société des mobilités***.

- **Cadre réglementaire moins stigmatisant** : du contrat unique d'insertion à la rationalisation des contrats de travail atypiques, démocratisation du code du travail...

- **Politique d'activation sociale** : construite sur un droit à l'accompagnement social individualisé pour tout demandeur d'emploi ou tout bénéficiaire de minima sociaux, relancer les procédures de contrôle dans le cadre de commissions partenariales et instaurer des procédures de recours suspensifs et de défense juridique, proposer des offres d'emploi en adéquation avec le profil social et professionnel du demandeur ...

Un revenu décent - Un revenu d'existence

Il ne peut y avoir de « sécurisation des parcours professionnels » sans assurer un revenu décent tout au long de la vie. **Les transitions sociales et professionnelles ne peuvent être vécues sereinement si la peur du lendemain devient trop prégnante.**

Déjà plus de 12 millions de Français sont installés depuis trop longtemps dans l'économie de survie. Leur demander toujours plus d'efforts, leur demander de justifier de leur bonne foi en échange d'un « pécule indigent » inférieur au seuil de pauvreté, est indécent.

Il ne s'agit pas de tourner le dos à la société du travail mais, en tenant compte du capital social de chacun, de permettre à une personne d'agir, de contribuer, de produire, de se réaliser dans et par l'emploi, l'activité ou l'utilité sociale, sans craindre d'être relégué ou exclu. Sans craindre le jugement de valeur souvent entendu de la part de la Droite.

Nous devons donc agir à deux niveaux :

Revenu décent : deux axes complémentaires centrés sur l'emploi

- revaloriser la valeur travail, la place de l'emploi en revalorisant les salaires
- maintenir l'équivalence du salaire (minimum 90 %) pendant les transitions (congé parental, congé formation, période de chômage entre deux emplois...)

Revenu d'existence : lié à la notion d'activité ou d'utilité sociale

- créer un revenu unique en lieu et place des minima sociaux - soumis à la solidarité (contribution, fiscalité) - pour les populations en marge, inaptes, « déqualifiées » ou en projet individuel (qui interrompt momentanément sa carrière pour une action humanitaire...) en lien avec une activité ou une action d'utilité sociale.

Un service public de l'emploi (SPE) fondé sur les stratégies d'action

La question essentielle est de savoir si le SPE a pour priorité la gestion d'un fichier de demandeurs d'emploi ou bien de **mettre en œuvre un ensemble d'acteurs et de stratégies d'action pour faciliter la rencontre entre une demande et une offre.**

L'ouverture des Maisons de l'Emploi et de la Formation professionnelle n'a d'intérêt que si elles orientent le rôle du SPE en matière d'accès aux « Droits » en termes d'évaluation, d'accompagnement, de formation, d'orientation, de mobilité... Il y a là une approche transversale que symbolise « l'espace unique » qu'il soit physiquement matérialisé par un bâti ou qu'il soit conceptualisé en réseau.

L'ouverture du marché de l'emploi, la diversité des stratégies des demandeurs d'emploi et des opérateurs privés et publics, la galaxie de prestataires de services en accompagnement, en évaluation, ne facilitent guère la lisibilité et freinent l'efficacité des interventions. **La synergie de ces compétences devient donc une nécessité. Tout en refusant l'idée d'un marché libéral de l'emploi (privatisation du SPE) ou administré (statut quo avec un agent public reconnu), il convient de créer un marché de l'emploi partenarial avec pour pôle de centralité le service public DDTEFP-ANPE-AFPA.**

Plusieurs objectifs seront à considérer par ce SPE, allant des besoins de l'entreprise à ceux du citoyen :

- **anticiper les besoins nouveaux des entreprises**
- **valoriser les nouvelles filières et les métiers attenants**
 - en solvabilisant la demande
 - en développant la contractualisation avec le secteur marchand et le tiers secteurs
 - en organisant les mobilités (transitions)
- **diversifier les formes d'accompagnement** des demandeurs d'emploi et des personnes relevant des dispositifs de solidarité
- **coopérer sur des programmes locaux** en rapport avec le fichier de demandeurs d'emploi et les besoins du territoire quelles que soit les économies en question
- **coordonner les opérateurs sur des stratégies de placement**
- **humaniser les espaces d'accueil du SPE** et étoffer les équipes d'agent pour assurer un suivi individuel de qualité (moyens humains)
- **démocratiser les instances du SPE** à tous niveaux et en particulier celui du contrôle/sanction en instaurant une procédure de recours suspensif unique
- **créer une instance permanente par bassin d'emploi d'anticipation sur les évolutions territoriales** (métiers, compétences, marché...)
- **relancer le triptyque accompagnement - formation - insertion,**
- **orienter l'évaluation qualité** sur le déroulement du parcours et non pas sur des données quantitatives de fin de mesure

La lecture de ces objectifs démontre bien l'ampleur du travail et des compétences à animer par territoire. **Bien d'autres leviers sont à optimiser en faveur de l'emploi :**

- **soutien aux groupements d'employeurs** en particulier dans le tiers secteurs pour en finir avec la logique « misérabiliste » qui accompagne trop souvent les emplois associatifs
- **concevoir un « contrat de mission »** pour des marchés identifiés dans le cadre d'une sécurisation des parcours approfondie
- renforcer la santé et en tout premier lieu la prévention **en créant un véritable service public de la médecine du travail (délégation),**
- **promouvoir les formations en alternance** et imposer des critères et des contrôles stricts au sein des entreprises sur la question du tutorat,
- **développer les complémentarités** entre université, enseignement professionnel et entreprise (développement par bassin) - cf partie I - Recherche

IV - HABITAT et LOGEMENT

Notre pays connaît aujourd'hui une réelle crise du logement et, plus généralement, une crise du Vivre ensemble. Le défi qui se dresse devant nous est de savoir si nous sommes en mesure de penser la commune de demain, c'est-à-dire une commune durable.

Face à un déficit cumulé de 800 000 logements et plus de 3 millions de mal-logés, face à une production inadaptée à l'évolution des besoins qui enregistre seulement 4% de logements sociaux dont 24 % accessibles au bas revenu - sans oublier l'effet « de Robien » désastreux en matière de régulation du marché - face à une offre construite au mauvais endroit qui entretient la ségrégation, la cohésion sociale et spatiale du territoire s'en trouve désorganisée. Le souvenir des violences urbaines de l'an dernier ou, sur un tout autre registre, les conflits d'usages en milieu rural avec l'arrivée des urbains sont là pour en témoigner.

Plus près de nous, l'évolution démographique d'ici 2020 dans le Morbihan prévoit une croissance de l'ordre de 12 % dont une forte proportion concentrée sur le littoral. Le fait urbain devient une réalité. Le rural se recompose. La demande est soutenue et se diversifie sous l'effet de la recomposition des ménages. Le marché est florissant. La spéculation accentue les inégalités sociales et territoriales.

Un droit opposable universel

Depuis les années 80, le droit au logement est inscrit dans les textes. Cependant, ce droit oblige les collectivités à fournir les moyens pour se loger mais pas de fournir un logement.

Par conséquent, au même titre que le droit à la propriété, pour un droit au logement digne et conforme aux besoins de chacun, **nous devons constitutionnellement :**

- **instaurer un droit au logement opposable universel** caractérisé par un recours devant une instance juridique avec un 1^{er} niveau de conciliation amiable devant une commission indépendante

Afin que ce droit opposable devienne une réalité pour les plus vulnérables, nous devons le définir autour de 3 axes :

- **droit à une offre diversifiée en matière d'habitat et de logement :**
 - parcours résidentiels différenciés et progressifs du logement d'insertion à l'accession (sociale) en passant par un parc locatif social public ou privé
 - gestion locative adaptée et réactive notamment en précisant les concepts des logements d'insertion (résidence sociale, maison relais...)
 - approfondissement de la mixité en politique de peuplement et ne pas se contenter de cohabitation
- **droit à l'accompagnement :**
 - reconnaître les différentes fonctions en lien avec le type d'habitat-logement (socio-éducatif, insertion, médico-social/sanitaire, thérapeutique...) et rendre obligatoire la définition d'une "pédagogie de l'habiter" par structure
 - financer les qualifications adéquates au profil des publics et de la fonction de l'accompagnement au regard des besoins des personnes et limiter les stratégies dites de réseaux d'intervenants
 - garantir un accompagnement en fonction du projet et du rythme d'évolution de la personne et non pas des dispositifs

- **volonté politique coordonnée :**

- coordination des politiques du PDALPD et des outils d'insertion avec les politiques sociales des départements et des CCAS
- définir une organisation par bassin d'habitat et par département des parcours résidentiels diversifiés
- orienter les outils, en particulier, les PLH autour de stratégies globales pour les publics vulnérables
- équilibre territorial et mutualisation des financements de solidarité

Il faut cesser de dissocier la question de l'investissement (production) avec celle du fonctionnement (social). **Le droit au logement exige de :**

- **concevoir la politique sociale de l'habitat et du logement en terme de coût global**

Une politique sociale de l'habitat et du logement

Premier levier d'action pour une ville durable, l'habitat et le logement deviennent un enjeu local et national prioritaire. Le challenge est à la fois quantitatif et qualitatif :

➤ **Un logement pour tous, un droit inconditionnel**

- **Produire mieux en rapport aux vrais besoins sociaux :** orienter la politique de l'habitat vers la satisfaction de la demande avant celle de l'offre
- **Soutenir la production sociale** au moment où l'engagement financier de la commande publique est au plus bas depuis 30 ans
- **Privilégier la construction en PLAI et PLUS au détriment du PLS,**
- **Développer « les habitats atypiques »** (type de logement, type de gestion locative et sociale...) en fonction de catégories de publics (saisonniers, étudiants, jeunes, précaires, marginaux, handicapés, gens du voyage...),
- **Relancer le logement alternatif et d'insertion** des associations en faveur des parcours résidentiels progressifs,
- **Optimiser un système de sécurité** des petits bailleurs privés et l'intermédiation,
- Introduire dans les dispositifs de financement du logement privé (ex : de Robien, Périssol) des **contreparties sociales et environnementales.**

➤ **Un habitat de qualité, une stratégie globale**

- **Développer au niveau des agglomérations ou des bassins de vie** une logique de coût global et une approche prospective au regard des enjeux démographiques, urbains (formes urbaines et la nature de l'habitat)...
- **Relier la qualité intrinsèque du logement** à celle des services résidentiels et d'intégration sociale et spatiale dans le milieu urbain et économique du territoire,
- **Dépasser la seule fonction de réparation assignée à l'ANRU** et étendre ses missions sur ce qu'on veut vraiment intégrer en matière économique, sociale ou culturelle au sein même des quartiers (optimiser les volets sociaux, économiques, environnementaux et culturels)
- **Ouvrir l'intervention ANRU** au-delà du patrimoine HLM afin de prévenir l'avenir
- **Promouvoir dans les PLH les mobilités résidentielles** en matière de répartition territoriale, de mixité sociale et spatiale, de diversification des formes et nature d'habitat et de logement, de moyens de déplacements, de médiations financières ou sociales en lien avec le projet des ménages (imaginer des parcours différenciés sécurisés à destination des ménages captifs ou vulnérables)...

➤ Une solvabilisation garantie pour tous

- **Promouvoir un logement économiquement accessible** (production adaptée, maîtrise du immobilier et foncier, régulation des loyers)
- **Revaloriser les aides aux logements** et engager un desserrement des publics concernés au moment où, pour 8 millions de ménages, le coût du logement représente 35% de leur budget
- **Engager une politique de fiscalité incitative** :
 - Grand programme pluriannuel de réhabilitation du parc ancien économe en énergie,
 - Repenser la réglementation thermique de manière plus contraignante pour les nouvelles constructions,
 - Généraliser l'initiative régionale en matière de construction HQE
 - Utiliser les documents d'interventions (PLU, PLH...) pour intégrer des critères d'habitat durable (isolation, matériaux...) avec des contreparties financières (subvention de travaux par exemple)
 - Imposer dans tous dispositifs fiscaux une somme de contraintes en rapport avec la notion d'habitat durable,
 - Créer un plan épargne logement durable (PELD)
- **Renforcer la « sécurité locative » par un système « assurantiel »** (une sorte de "Couverture Logement Universel - CLU"), ouvert à tous, en lien avec les fonds de solidarité logement (FSL)

➤ Une gouvernance locale offensive

- **Relever le défi de l'évolution démographique** (approche quantitative et qualitative de la demande) **et de la pression urbaine** (spéculation et patrimoine naturel...) en se dotant d'outils de maîtrise foncière (réserve foncière) et de concertations contraignantes (cahier des charges, charte durable, clause pénale à l'exemple de la *commune d'Arradon*),
- **Développer des mécanismes contractuels** en faveur d'un parc locatif social privé complémentaire du parc public dans le but d'optimiser la mixité et les mobilités résidentielles,
- **Amplifier la cohérence dans l'action** afin que les orientations du PLH décidées en agglomération soient appliquées au niveau communal :
 - Articuler la politique sociale avec celle de l'habitat et la politique de la ville au niveau de l'agglomération,
 - Suivre et observer en permanence l'application d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) et réajuster les objectifs en fonction de ces observations.
 - Accroître l'ingénierie et les moyens de la chaîne logement autour des 3 leviers, logement social public et privé, logement intermédiaire, logement « atypique » et en assurer leur répartition territoriale
- **Orienter le PDALPD sur des objectifs d'innovation** et pas seulement de rationalisation des dépenses
- **Améliorer le logement social étudiant** : définir le rôle, les compétences et les financements notamment des agglomérations et des régions